

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE LARGENTIERE

COMMUNE DE LABEGUDE

SEANCE DU JEUDI 11 AVRIL 2024

L'An deux mille vingt-quatre et le jeudi 11 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur PONTHER Jean-Yves, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de la Convocation : 04 avril 2024

Présents : MMES BERNARD-MARTINEZ Nathalie, BRUNEL Isabelle, CONSTANT Michèle, DUCHAMP Cécile, GRASSET Geneviève, SUCHON Emilie, TAULEIGNE-DESPLANCQUES Lise, MM BESSON Jonathan, DURAND Gérard, GOSSE Pascal, GROS Cyril, PONTHER Jean-Yves, VERNET David, VOLLE Jean-Luc.

Excusée et procuration : MME HUOT Michèle à MME CONSTANT Michèle

Secrétaire de Séance : MME TAULEIGNE-DESPLANCQUES Lise

N° 23/2024

SUBVENTION COMPLEMENTAIRE CCAS 2024

La situation financière de la résidence du Val d'Ardèche étant fragile, Monsieur le Maire propose de voter une subvention complémentaire au CCAS d'un montant de 20 000 € ce qui représente une subvention totale de 60 000 € pour l'année 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Vote une subvention complémentaire de 20 000 € pour le CCAS et inscrit ce montant au budget 2023 à l'article 657363
- Dit que le versement de cette subvention sera étalé par acomptes mensuels jusqu'en décembre 2024

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme.
Le Maire,
Jean-Yves PONTHER

